



COVID-19 : prise en charge en ambulatoire

Élargissement de la prise en charge des cas COVID-19 à l'ambulatoire

mise à jour : **21.03.20**

 [Maladies](#) | [Professionnels de santé](#) | [Santé](#) | [Soins](#)

Les patients présentant une forme simple ou modérée doivent pouvoir être pris en charge en ville. Cette prise en charge ambulatoire est organisée par les professionnels de santé habituels des patients.

La demande de consultation

Les patients sont donc désormais invités, en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 :

▶ En l'absence de signes de gravité : contacter leur médecin traitant. A défaut, les permanences de soin ou les solutions de télémedecine sont utilisables. Après contact médical, les solutions de téléconsultations doivent être favorisés, selon les situations.

▶ En cas de signes de gravité (malaise, difficultés respiratoires) : appel du SAMU-centre 15

Il convient toujours de ne pas orienter les patients vers les structures d'accueil des urgences afin d'éviter le contact avec d'autres patients.

La consultation

Pour les consultations physiques : les médecins généralistes sont invités à regrouper leurs consultations de patients suspects COVID-19 sur une même plage horaire.

Il convient de porter un masque lors de la consultation, et ne pas réaliser d'examen ORL.

Lors de l'examen, si le patient présente des signes de gravité : appel du SAMU-centre 15.

patients ne doivent en aucun cas se rendre directement dans les laboratoires de biologie, mais les appeler au préalable afin de savoir si le test y est disponible, et connaître les modalités de prélèvement.

Les autres patients sont diagnostiqués s'ils présentent des signes cliniques compatibles avec COVID-19.

Prise en charge à domicile et isolement

Les patients et atteints de COVID-19, en l'absence de critères d'hospitalisation, sont pris en charge à domicile et y sont isolés de manière stricte. Un arrêt de travail sur libre appréciation médicale leur est prescrit. Toutefois, en cas de forte suspicion de COVID-19, la durée préconisée est de 14 jours.

Le traitement est symptomatique, accompagné de conseils d'hygiène et de surveillance. Les AINS et corticoïdes sont proscrits.

Les modalités du suivi sont décidées sur appréciation médicale :

- ▶ Une auto-surveillance simple des symptômes, sans programmation ultérieure de consultation.
- ▶ Un suivi médical (téléconsultation à privilégier, à défaut physique) entre J6 et J8 pour surveillance.
- ▶ Un suivi renforcé à domicile par IDE pour sujets à risques ne pouvant assumer une auto-surveillance.
- ▶ Une HAD pour surveillance renforcée, chez les patients > 70 ans avec risques de complication ou complexité psychosociale).

En cas d'aggravation des symptômes (difficultés respiratoires), les patients doivent contacter le SAMU Centre 15.

L'ensemble du foyer vivant avec un cas COVID-19 doit également être isolé strictement à domicile (sauf ravitaillement alimentaire). Les membres asymptomatiques doivent appliquer les recommandations d'isolement avec un malade, prendre leur température 2 fois par jour et auto-surveiller leurs symptômes.

Les professionnels de santé symptomatiques sont testés afin de confirmer biologiquement (ou non) leur infection au COVID-19. S'ils sont négatifs, ils peuvent poursuivre leur travail. S'ils sont positifs, les recommandations de prise en charge sont identiques à la population générale : isolement, arrêt de travail et levée de l'isolement après critères de guérison.

Les critères suivants permettant la levée de l'isolement strict :

En population générale :

- ▶ Cas général : au moins **8 jours** à partir du début des symptômes + disparition de la fièvre vérifiée par une température rectale inférieure à 37,8°C (mesurée avec un thermomètre 2 fois par jour et en l'absence de prise d'antipyrétique dans les 12h précédentes) **ET** au moins 48h après la disparition d'une éventuelle dyspnée (fréquence respiratoire inférieure à 22/min au repos).
- ▶ Pour les personnes immunodéprimées : au moins **10 jours** à partir du début des symptômes et critères identiques à ceux de la population générale. **Port d'un masque chirurgical** de type II pendant les **14 jours** suivant la levée du confinement lors de la reprise des activités professionnelles.

- ▶ <https://lecmg.fr/coronacliv/>
- ▶ <https://antibiocliv.com/questionnaire/57>

Pour le suivi à domicile des patients ne nécessitant pas d'hospitalisation, une solution de télésuivi « Covidom » (réalisée par l'APHP) est disponible sur le lien suivant et proposé aux médecins généralistes :

- ▶ <https://www.aphp.fr/contenu/covidom-une-solution-de-tele-suivi-domicile-pour-les-patients-porteurs-ou-suspectes-covid-19>

Pour désengorger le 15 et les appels aux médecins traitants, le Réseau Français des Centres Régionaux de Pharmacovigilance et le département de Pharmacologie du CHU de Bordeaux ont réalisé le site suivant afin de permettre aux patients d'obtenir une réponse claire sur les risques relatifs à l'auto-médication (AINS, corticoïdes...) et ses traitements habituels :

- ▶ <https://www.covid19-medicaments.com/>

Conseils pour l'isolement

Afin de ne pas contaminer les autres membres du foyer, il est conseillé de rester dans une pièce spécifique, en évitant les contacts avec les autres occupants du domicile, d'aérer régulièrement. Si possible, une salle de bain et des toilettes spécifiques sont à privilégier. Dans le cas contraire il est recommandé de se laver les mains fréquemment, de ne pas toucher d'objets communs et de laver quotidiennement les surfaces fréquemment touchées (poignées, téléphones mobiles, etc.). Il est déconseillé de recevoir de visites sauf indispensables, comme les aidants à domicile. Enfin, les livraisons à domicile sont possibles, en laissant le colis sur le palier.

Concernant les masques

Une stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection sur l'ensemble du territoire national a été mis en place. Elle doit bénéficier prioritairement aux professionnels de santé et s'adaptera aux besoins constatés ainsi qu'à l'évolution de la situation et des disponibilités en masques de protection.

Deux opérations nationales de déstockage (25 millions), ont été réalisés pour répondre aux besoins des établissements de santé de référence, des professionnels de santé de ville, des professionnels du secteur médico-social et des transporteurs sanitaires.

Afin de préserver les ressources en masques, le Premier ministre a réquisitionné par décret du 3 mars dernier l'ensemble des stocks et production de masques sur le territoire national.

Définition des personnes à risque

Le Haut Comité de Santé Publique a établi une liste des personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 :

- ▶ [Coronavirus : qui sont les personnes fragiles ?](#)

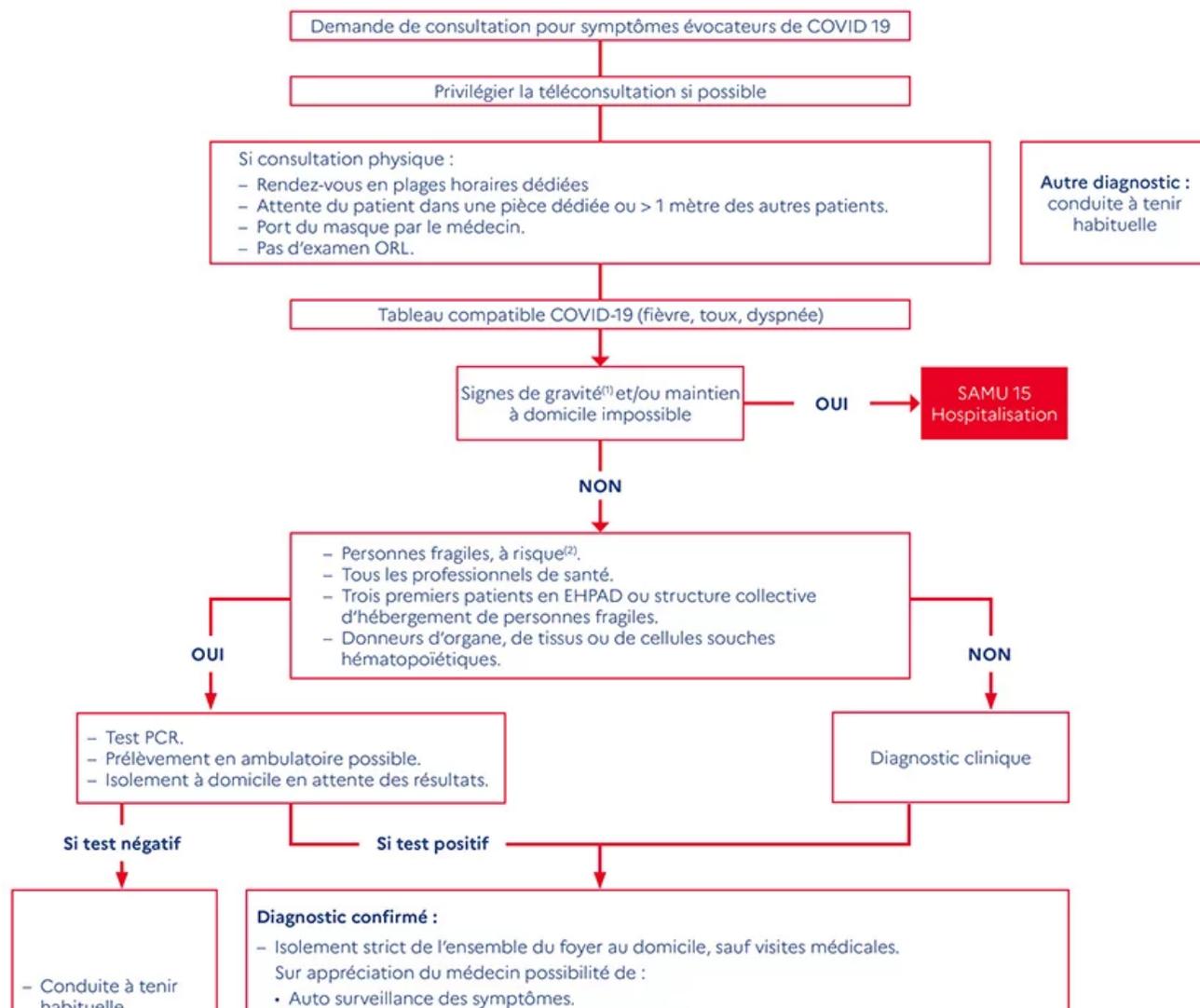


GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT EN MÉDECINE DE VILLE



COVID-19

Je suis atteint par le coronavirus et je dois rester chez moi jusqu'à ma guérison.

En général, la guérison intervient en quelques jours avec du repos et, si besoin, avec un traitement contre la fièvre.

En attendant, quelles sont les précautions à prendre pour mes proches et moi ?

1 - JE SURVEILLE MON ÉTAT DE SANTÉ

• **Je prends ma température 2 fois par jour.**

• **Je peux prendre du paracétamol** pour faire baisser la fièvre, mais pas plus de 1 gramme, 3 fois par jour (3 grammes au total).

• **Je ne dois pas prendre d'anti-inflammatoires** comme l'ibuprofène sans avis de mon médecin.

• **Si j'ai un traitement habituel, je ne l'arrête pas.** En cas de doute sur un médicament, j'appelle mon médecin.

• **Je ne prends pas d'autre traitement sans en avoir parlé à mon médecin** ou mon pharmacien.

• **Je donne des nouvelles à mes proches.**

• **Je téléphone à mon médecin si j'ai un doute sur l'évolution de ma maladie. Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15** (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

2 - CHEZ MOI, JE PROTÈGE MON ENTOURAGE

• **J'évite les contacts** avec les autres personnes de la maison. Si possible, je ne les touche pas. Je ne les embrasse pas.

• **Je reste, si possible, dans une pièce séparée et je ferme la porte.** Je ne partage pas mon lit et je prends mes repas seul(e) dans ma chambre.

• **Je place mes déchets (mouchoirs, masques, etc.) dans un sac en plastique,** puis je les jette dans la poubelle « ordures ménagères ».

3 - JE NETTOIE MON LOGEMENT RÉGULIÈREMENT

- **J'aère très régulièrement**

les pièces dans lesquelles je vis en ouvrant les fenêtres (au moins 10 minutes plusieurs fois par jour).

- **Je nettoie et désinfecte les surfaces que j'ai touchées :**

poignées de porte, meubles de salle de bains, toilettes, sols, etc., avec le produit que j'utilise habituellement, puis avec un produit contenant de l'eau de javel. Je rince ensuite à l'eau.

- **Je lave :**

- **mes couverts et ma vaisselle à part** avec mon produit vaisselle puis je les sèche. Ou je les lave au lave-vaisselle à 60 °C.

- **mon linge (draps, serviettes de toilette) à 60 °C ou plus**, pendant 30 minutes ou plus. Je le mets directement dans la machine à laver, sans le secouer.

- **Je privilégie des ustensiles de ménages qui ne dispersent pas les poussières** comme

une éponge, une serpillière... Je n'utilise pas l'aspirateur.

- **Après avoir fait le ménage, je me lave les mains et je les sèche.**

4 - POUR M'ORGANISER TOUS LES JOURS

- **Si je suis seul(e), je demande à mes proches (famille, amis, voisins) de livrer mes médicaments, mes courses ou mes repas** ou je me les fais livrer par le magasin ou la pharmacie. Je fais déposer le colis sur le palier pour limiter les contacts.

- **Si une personne m'aide à mon domicile, elle doit se laver les mains très régulièrement.**

LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

[Prise en charge à domicile et isolement](#)

[Conseils pour l'isolement](#)

[Concernant les masques](#)

[Définition des personnes à risque](#)

[Que faire si je suis atteint par le coronavirus- COVID-19 ?](#)

DGS-Urgent : liste de diffusion pour les professionnels de santé



Documents de référence pour les professionnels de santé

[Repérer et prendre en charge un patient suspect d'infection à nouveau Coronavirus 2019 \(COREB\)](#)

PDF **Guide méthodologique COVID-19- 16032020** [Téléchargement \(1.4 Mo\)](#)

PDF **Fiche Professionnels de santé : prélèvements de dépistage par RT-PCR - (...)** [Téléchargement](#)
(733.6 ko).

PDF **Lignes directrices pour la prise en charge par le SAMU-CENTRE 15 des appels (...)** [Téléchargement](#)
(665.6 ko).